

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 2 juin 2009 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	
Siège numéro 6:	Yvon Therriault

formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que l'ordre du jour soumis soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que les procès-verbaux de l'assemblée tenue le 4 mai 2009 soient acceptés tels que soumis, et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

ADOPTÉ

RAPPORT DE DISPONIBILITÉ

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Yvon Therriault:

- 1.- D'accuser réception du rapport de disponibilité et d'en accepter les chiffres y indiqués lesquels tiennent compte des factures à payer soumises pour approbation à la présente assemblée; et
- 2.- D'accepter les virements ou écritures mentionnés ci-dessous constituant des ajustements au budget en cours en conséquence d'une augmentation des revenus ou dépenses, d'une diminution des revenus ou des dépenses ou d'une appropriation de surplus ou réserve, savoir:

Ajustement de budget

02.331.00.110 – M.T.Q. – Rémunération	- 38 702.00
02.330.00.110 – Hiver – Rémunération	+ 38 702.00

Ajustement budget selon dépenses encourues

01.111.00.011 – Revenus taxes foncières	+ 18 144.00
---	-------------

02.160.00.990 – Gestion du personnel – dep. n.c.a.	+ 1 000.00
02.190.00.420 – Administration – Assurances	+ 2 920.00
02.190.01.420 – Hôtel de ville – assurances	+ 1 130.00
02.210.00.430 – Sûreté du Québec	+ 659.00
02.230.00.420 – Sécurité civile – Assurances	+ 168.00
02.290.00.990 – Dépenses pour chiens & animaux	+ 221.00
02.320.00.420 – Travaux publics – Assurances	+ 2 407.00
02.390.00.999 – Travaux publics – n.c.a.	+ 1 878.00
02.414.00.420 – Épuration des eaux – assurances	+ 359.00
02.610.00.410 – Urbanisme – services professionnels	+ 2 619.00
02.701.20.110 – Centre comm. – rémunération	+ 1 000.00
02.701.20.201 – Centre comm. – Contrib. Employeur	+ 125.00
02.701.21.420 – Centre comm. – assurances	+ 923.00
02.701.30.420 – Patinoire – Assurances	+ 24.00
02.701.40.420 – Piscine – Assurances	+ 58.00
02.701.50.420 – Parcs et terrains de jeux – Assurances	+ 224.00
02.919.00.999 – Financement – intérêts divers	+ 2 138.00
02.110.00.340 – Législation – publicité	+ 200.00
02.110.00.420 – Législation – Assurances	+ 91.00

Service incendie

Ajustement budget sur recouvrement/revenus

01.148.20.000 – Recouvrements divers	+225.00
01.159.10.098 – Revenus divers	+2 267.00
02.220.00.610 – Fournitures	+225.00
02.220.00.110 – Rémunération	+732.00
02.220.00.201 – Contribution employeur	+109.00
02.919.00.890 – Remb. au fonds de roulement	+1 426.00

Écritures au grand-livre

02.919.00.890 – Remb. au fonds de roulement (dt)	1 426.00
03.810.00.000 – Fonds affectés (ct)	1 426.00

Ventes de garage – ajustement du budget

01.159.10.098 – Revenus divers n.c.a.	+540.00
02.620.00.990 – Développement divers	+540.00

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Michel Lecours, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

**Michel Lecours, Directeur général et
secrétaire-trésorier**

COMPTES PAYABLES

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que soient acceptés les dépenses énumérées ci-dessous par activité et qu'il soit procédé à leur paiement et ou annulation, savoir:

- Rémunérations et contrib. de l'employeur	110 497.39
--	------------

- Administration	37 377.66
- Sécurité publique	140 518.85
- Transport routier	36 069.54
- Hygiène du milieu	51 156.86
- Aménagement et urbanisme	21 966.42
- Loisirs et culture	20 057.04
- Financement	9 944.80
- Immobilisations/Investissements	29 411.08
Total :	456 999.64

ADOPTÉ

PÉRIODE DU PUBLIC

- **Gérard Simoneau** – Rue Stevenson – Questionnement concernant l’absence de directeur général à la M.R.C. des Sources – Dossier du « membership » de la Municipalité auprès de la Chambre de Commerces d’Industries des Sources – État des dossiers de projets industriels – Dossier des Villages-relais et de la réglementation qui en résulte;
- **Michel Cloutier & Autres** – Membres de l’Association des propriétaires du Lac Denison – Questionnement quant à l’état du dossier et de la position des différents intervenants dans ce dossier;
- **Mario Drouin** – Rue Thibault – Représentations concernant le pavage éventuel de la rue Thibault;
- **Kirk Robinson** – École ADS – Invitation aux olympiades qui doivent avoir lieu le samedi 13 juin 2009 à compter de 9h00;
- **Éric Dupuis** – Chemin Nicolet – Plainte concernant le bruit produit par les vtt, moto-cross et auto-cross en provenance de la propriété de Transports ATD Inc.;
- **Michel Poirier** – Rue Hébert – Mention de fissure dans le pavage de la rue de la Source et de l’accumulation de branches déposées aux abords du ruisseau Burbank à l’intersection des rues Hébert et Giguère;
- **Gaétan Laroche** – Chemin Denison – Félicitations pour la rapidité d’intervention à une demande de réparation sur la chaussée;

RECOMMANDATIONS A LA C.P.T.A.A.Q.

- **2281 – 2009 - Demande par Transport ATD** – Demande d’utilisation autre qu’agricole – Autoriser la pratique de « vtt, moto-cross et auto-cross »;

Considérant que la Municipalité, lorsqu'elle fait ses recommandations à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec doit spécifier, parmi les considérants, que la demande est conforme à sa réglementation d'urbanisme;

Considérant que la demande n'est effectivement pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme actuellement en vigueur;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité :

- 1° Sursoie à l'étude de la demande déposée pour fins de recommandations à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec et la considère plutôt comme une demande d'amendement à la réglementation municipale d'urbanisme; et
- 2° Réfère la demande au Comité consultatif d'urbanisme afin que ce dernier en fasse l'étude et transmette ses recommandations quant à la pertinence de modifier ou non la réglementation d'urbanisme et ce pour la prochaine assemblée des membres du Conseil soit le 7 juillet 2009.

ADOPTÉ

RAPPORT SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

- Une liste des permis émis pour le mois de mai est remise à chacun des membres du Conseil indiquant une valeur totale de \$1,413,200.00 incluant \$567,000.00 en travaux de rénovation à l'École Masson pour une valeur cumulative d'année de \$ 2,575,102.00.

CORRESPONDANCE / RÉOLUTION

- **2282 – 2009 - Chevaliers de Colomb** – Offre de billets pour la Fête au village – Souper du président à raison de \$15.00 du billet – Également diverses demandes concernant la location du terrain de balle, installation de cantine, banderole au coin de la 1^{ère} Avenue, fourniture d'une boîte de camion surbaissée;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité :

- 1° Autorise l'émission d'une chèque au montant de \$150.00 en paiement des billets proposés pour permettre aux membres du Conseil de participer à la tenue de cet événement; et
- 2° Acquiesce à la demande formulée quant à :
 - La location du terrain de balle et l'installation d'une cantine;
 - L'installation d'une « banderolle » au-dessus de la rue Daniel-Johnson à l'intersection avec la 1^{ère} Avenue;

- La mise en place d'une boîte de camion surbaissée;
- La fourniture de barrières pour interdire la circulation sur une partie de la 1^{ère} Avenue.

ADOPTÉ

- **2283 – 2009 - M.R.C. des Sources** – Transmission d'un projet de résolution visant à officialiser la quote-part de chaque municipalité membre du site d'enfouissement en regard avec la responsabilité du passif environnemental;

CONSIDÉRANT l'*Entente établissant les modalités et conditions de retrait des municipalités de Tingwick, Saint-Albert et Saint-Samuel du Lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC des Sources* conclue en mai 2007;

CONSIDÉRANT que cette entente avait aussi pour objet d'établir, tel que prévu à son article 4 et à son annexe 1, la *Répartition du passif environnemental des municipalités locales à l'égard du L.E.S.* en date du 31 décembre 2006 pour l'ensemble des municipalités membres, incluant celles qui se retiraient du L.E.S.;

CONSIDÉRANT que le L.E.S. a cessé ses opérations d'enfouissement des matières résiduelles le 16 janvier 2009, compte tenu de l'entrée en vigueur du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (R.R.Q. chapitre Q-2, r.6.02), dont l'article 161 prévoit sa fermeture obligatoire avant le 19 janvier 2009 s'il ne pouvait pas se transformer en lieu d'enfouissement technique avant cette date;

CONSIDÉRANT que l'article 4 de l'*Entente établissant les modalités et conditions de retrait des municipalités de Tingwick, Saint-Albert et Saint-Samuel du Lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC des Sources* prévoit l'établissement du pourcentage final du passif environnemental de chaque municipalité locale à l'égard du L.E.S. lors de sa fermeture définitive;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité du L.E.S., lors de leur séance du 25 mai 2009, ont pris connaissance des données établissant ce pourcentage final et qu'ils ont accepté la *Répartition définitive du passif environnemental des municipalités locales à l'égard du L.E.S. de la MRC des Sources en date du 16 janvier 2009* comme correspondant aux obligations de chacune des municipalités locales;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que chaque municipalité membre reconnaisse le pourcentage final aux fins de répartition du passif du L.E.S.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard :

QUE le conseil de la Municipalité de Danville reconnaît que les pourcentages identifiés au document intitulé «*Répartition définitive du passif environnemental des municipalités locales à l'égard du L.E.S. de la MRC des Sources en date du 16 janvier 2009*» et joint en Annexe 1 pour en faire partie intégrante, sera celui utilisé aux fins d'établir la responsabilité respective de toutes les municipalités locales dans le passif environnemental du L.E.S. de la MRC des Sources;

Que le conseil de la Municipalité de Danville reconnaisse explicitement que sa part du passif environnemental à l'égard du L.E.S. de la M.R.C. des Sources en date du 16 janvier 2009 s'établit à 16.52%.

ADOPTÉ

- **2284 – 2009 - Mario Vachon** – Demande de dérogation mineure pour l'agrandissement d'un garage portant sa superficie à 120 mètres carrés dans la cour avant de la propriété du 920 de la route 255;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que cette demande soit soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour fins de recommandation lors de la prochaine assemblée régulière des membres du Conseil qui doit avoir lieu le 7 juillet 2009.

ADOPTÉ

- **2285 – 2009 - Concertation Danville Inc.** – Réclamation – « *Nous désirons vous réclamer les argents recueillis pour la vente des permis pour l'activité vente de garage 2008 et 2009. Ces argents serviront à défrayer les coûts de publicité et d'impression des listes* » pour un total de \$1,128.00 - Une demande de production des pièces justificatives (factures) leur a été adressée pour le caucus;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que le directeur général soit autorisé d'émettre un chèque pour les sommes demandées après présentation des pièces justificatives de comptes à payer et qu'à titre d'organisme bénéficiaire de subvention de la Municipalité il soit demandé par la même occasion de déposer un exemplaire des états financiers de cet organisme pour l'exercice 2008.

ADOPTÉ

- **2286 – 2009 - Daniel Bégin** – Présentation d'une pétition signée par des résidents des rues Maple Grove et Grove concernant l'alimentation en eau potable (débit et pression) du secteur;

Considérant que la pétition soumise reconnaît explicitement la possibilité qu'une charge financière soit imposée aux bénéficiaires des travaux en question pour en défrayer une partie des coûts;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité mandate la firme Teknika-HBA pour actualiser les estimations qu'elle avait déjà présenté il y a de cela plusieurs années de manière à permettre la tenue d'une assemblée publique d'information et éventuellement la réalisation des travaux s'il y a lieu.

ADOPTÉ

- **2287 – 2009 - Yergeau Transport** – Lettre expliquant la problématique causée par la fermeture du site d'enfouissement de la région d'Asbestos et le service de cueillette des gros rebuts qui était disponible aux 2 semaines (photos à l'appui) – Exagération quant au volume et probablement quant à la provenance des gros rebuts – Demande pour l'instauration d'une cueillette bi-annuelle des gros rebuts;

Considérant que depuis nombre d'années les contribuables de la municipalité pouvaient disposer des « gros rebuts » en tout temps de l'année à chacune des semaines de cueillette des ordures ménagères pour les uns tout comme pour d'autres ils pouvaient en disposer en allant les porter directement au site d'enfouissement régional;

Considérant que depuis la fermeture du site d'enfouissement de la région d'Asbestos il y a une augmentation considérable « des gros rebuts » aux abords des propriétés et ce en quantité hors de proportion avec les quantités usuelles laissant présumer que les individus ne veulent ou ne peuvent aller les porter à Victoriaville nouveau lieu de disposition;

Considérant que cette situation a pour effet d'augmenter la charge de travail de l'entrepreneur dans une proportion qui n'avait pas été prévue au contrat tout comme elle a pour effet d'accroître le tonnage enfoui pour lequel la Municipalité a à assumer les frais à raison de \$65.00 la tonne;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité :

- 1° Mette fin à la cueillette des gros rebuts en continu aux 2 semaines lors de la cueillette des ordures ménagères et opte, comme d'autres municipalités avoisinantes à la cueillette des gros rebuts 2 fois l'an soit une cueillette au printemps et l'autre à l'automne;
- 2° Autorise que ce changement de procédé soit publié dans le journal les Actualités afin d'aviser les contribuables d'une dernière cueillette des gros rebuts après entente avec l'entrepreneur pour tenir lieu de cueillette printanière, la prochaine devant être faite à l'automne;
- 3° Procède à une révision de sa réglementation relative à la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables de concert avec l'entrepreneur et que cette révision porte autant sur la tarification que sur les modalités de disposition, procédés et conditions de l'ensemble des éléments susceptibles de constituer tout ou partie de l'ensemble de la problématique de la disposition des ordures ménagères et des matières recyclables.

ADOPTÉ

- **2288 – 2009 - Regroupement des Sauvaginiens de l'Estrie** – Rapport concernant la mise en place de nichoirs pour l'implantation de nichoirs pour les canards branchus à l'Étang Burbank et demande de renouvellement de

la commandite de \$100.00 dans le cadre du « Programme de nichoir Jocelyn Léger » - En 2008 la contribution était également de \$100.00;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité, en raison de la qualité du projet, du service reçu et du rapport de suivi qui en résulte, reconduise la commandite de l'an dernier et autorise le versement d'une somme de \$100.00.

ADOPTÉ

- **La séance est ajournée pour une période de 10 minutes soit de 21h00 à 21h10**

AFFAIRES EN SUSPENS

- **2289 – 2009 - Zone scolaire** – Limitation de la vitesse à 30 km/h sur la rue Water ;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Michel Plourde, en complément de la résolution 2254-2009 adoptée le 4 mai 2009, de confirmer que la limitation de vitesse à 30 km/h vaut pour la section se trouvant depuis le début de la clôture propriété de la Commission scolaire Eastern Township au coin des rues Water et Nicolet jusqu'à la fin de cette dernière au coin des rues Water et Letarte.

ADOPTÉ

- **2290 – 2009 – Poste d'opérateur/soudeur** – Postulant monsieur Jonathan Mayette;

Considérant qu'un seul des employés municipaux a postulé sur le poste d'opérateur/soudeur ayant fait l'objet d'un affichage;

Considérant le résultat des examens auxquels a eu à répondre le candidat au Centre 24 Juin lesquels se sont avérés concluants sous tous les aspects;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que le poste d'opérateur/soudeur soit attribué au seul candidat ayant postulé l'emploi soit monsieur Jonathan Mayette et ce à compter du Lundi 8 juin 2009.

ADOPTÉ

- **2291 – 2009 – Usine de filtration** – Turbidité et trihalométhane – Offre de services par « Consultants EnviroConseil » et mandat;

Considérant que d'importants travaux de mise-à-niveau des équipements de production d'eau potable ont été réalisés à l'usine de filtration notamment

l'ajout d'un filtre et une modification mineure quant à la méthode de production;

Considérant que ces modifications n'ont pas eu pour effet de solutionner complètement la problématique de la présence de trihalométhane et de la turbidité de l'eau de manière à satisfaire complètement les nouvelles normes mises de l'avant par le Ministère du développement durable;

Considérant qu'il y a lieu d'investiguer les différentes hypothèses pouvant expliquer les raisons pour lesquelles il y a un dépassement des normes et particulièrement d'établir la durée, la fréquence et la moyenne du temps au cours desquels ces dépassements se produisent;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité accepte la proposition de services faites par les « Consultants EnviroConseil » telle que décrite dans la lettre datée du 5 mai 2009 pour la somme de \$5,710.00 à laquelle s'ajoutent les taxes et les frais d'analyses nécessaires soit acceptée et qu'il soit procédé au début des travaux dans les meilleurs délais possibles.

ADOPTÉ

- **2292 – 2009** – **Règlement 87-2009** – Activités économiques temporaires non récurrentes – Lecture et adoption;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que le règlement 87-2009 intitulé « **Règlement relatif au contrôle de certaines activités économiques temporaires sur le territoire de la ville de Danville** » tel que lu à haute voix à la présente assemblée soit adopté et versé au livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉ

- **2293 – 2009** – **Amélioration du réseau routier** – Subvention à recevoir au montant de \$70,000.00;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité établisse la priorité des travaux de pavage comme suit :

- 1° Rue Thibault section représentant le prolongement de la route 249;
- 2° Rue du Carmel depuis la section débutant au Boulevard Roy en direction sud jusqu'à proximité du chemin Saffin;
- 3° Rue Hébert entre de la Source et Giguère.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

- **2294 – 2009 – Parc Donald Roy** – Entretien estival du terrain de balle;

Considérant le rapport fait par le directeur général et les recommandations formulées par la même occasion;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité compense monsieur Jacques St-Amant à raison d'une somme mensuelle de \$50.00 pour l'entretien et préparation du terrain de balle du parc Donald Roy étant entendu qu'il est la personne ressource avec laquelle les principaux intéressés auront à s'entendre pour l'utilisation du dit terrain de balle.

ADOPTÉ

- **2295 – 2009 – Claude Yergeau** – 926 Route 255 - Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant l'avis public publié dans le journal les Actualités et l'absence de personnes ou d'organisme ayant des représentations à faire sur le sujet;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme fait rapport qu'à son avis l'activité projetée de location de conteneurs (dépôt de « conteneurs ») ne constitue pas de l'entreposage au sens de la réglementation;

Considérant que l'activité commerciale projetée sera exercée à partir d'un bâtiment qui aura un usage mixte (résidentiel et commercial) et que les conteneurs seront déposés sur le terrain de cette propriété;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que la Municipalité :

- 1° Confirme que l'exploitation d'un commerce de location/vente de « conteneurs » dans une zone où cette activité commerciale est permise à partir d'un bâtiment qui se trouve sur le terrain où l'on retrouve ces « conteneurs » implique nécessairement un « étalage » extérieur des biens faisant l'objet du commerce et que cet étalage ne saurait être assimilé à de « l'entreposage »; et
- 2° Autorise le directeur à l'urbanisme et au développement d'émettre les permis demandés en conséquence.

ADOPTÉ

- **2296 – 2009 – Maison Houston** – 4 et 6 Daniel-Johnson - Demande de permis de rénovation;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'autoriser les rénovations souhaitées sur la base qu'elles sont conformes aux dispositions du « Règlement relatif à la citation de la Maison Houston comme monument historique » - Règlement numéro 482;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité entérine les

recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et autorise le directeur à l'urbanisme et développement économique d'émettre le permis de rénovation demandé.

ADOPTÉ

- **Congrès de la F.Q.M.** – Nombre de participants;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde que le nombre de participants au congrès 2009 de la Fédération québécoise des municipalités, en alternance, soit limité à 3 membres du Conseil une année et à 4 membres l'année suivante, incluant le Maire et que les frais d'inscription, hébergement et déplacement soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Proposition rejetée faute de second

- **2297 – 2009** - Congrès de la F.Q.M. – Nombre de participants et frais;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité autorise les membres du Conseil désireux de participer au congrès 2009 de la Fédération québécoise des Municipalités soient autorisés de procéder à leur inscription et remboursés des frais encourus, hébergement et déplacements, sur présentation des pièces justificatives;

Quant aux frais de restauration qu'une allocation maximale de \$50.00 par jour leur soit accordée et payée également sur production de pièces justificatives.

ADOPTÉ

- **2298 – 2009** – **Pacte rural** – Moratoire concernant l'approbation de projets;

Considérant que la Municipalité-même pourrait avoir un ou des projets à soumettre dans le cadre du « Programme national de la ruralité – Pacte rural 2007-2014 »;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité impose un moratoire quant à l'acceptation de nouveaux projets et de ce fait quant à l'attribution de fonds en provenance du « Programme national de la ruralité – pacte rural 2007-2014 » et ce tant à l'égard des fonds actuellement disponibles que des fonds pouvant être disponibles ultérieurement;

Que copie de la présente résolution soit adressée à la M.R.C. des Sources.

ADOPTÉ

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la présente assemblée soit ajournée au Mercredi, 17 juin 2009 à 19h00.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**